MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET FRANCOPHONIE

Le Vice-Premier Ministre

N°130/CI/617/0740/2024

Kinshasa, le 31 MAI 2024

À Monsieur le Coordonnateur Résident du
Système des Nations Unies
à **KINSHASA/NGALIEMA**

Objet : Endossement de la matrice des résultats du nouveau Cadre de Coopération entre le Gouvernement et les Nations Unies (2025-2029)

Monsieur le Coordonnateur Résident,

Dans le cadre du processus de formulation du nouveau Cadre de Coopération pour le Développement Durable, qui régira la coopération entre le Gouvernement Congolais et le système des Nations Unies pour la période 2025-2029, le Secrétariat Général à la Coopération Internationale et vos services, en collaboration avec le Ministère du Plan, ont organisé trois (3) ateliers nationaux depuis le mois de février 2024.

Ces exercices participatifs et inclusifs ayant regroupé, autour des Agences des Nations-Unies, les ministères et institutions nationales les plus concernées, ainsi que les organisations du secteur privé et de la société civile, ont permis de dégager :

- Quatre (4) priorités stratégiques en appui au PNSD et articulés autour de : la Croissance économique inclusive, la Gouvernance, les Services Sociaux de base et la Gestion durable des ressources naturelles ;
- Cinq (5) effets qui sont autant des résultats à atteindre conjointement au cours de cinq (5) prochaines années.

Je remercie l'Equipe pays des Nations Unies pour avoir endossé la Matrice des résultats du nouveau Cadre de coopération et vous informe, en retour, de son endossement par le Gouvernement de la République Démocratique du Congo.

Je recommande que nos services respectifs restent en contact pour finaliser le cadre des résultats avec les indicateurs pertinents qui nous permettront d'assurer la réalisation de nos objectifs conjoints et la mesure des résultats que nous souhaitons atteindre.

Veuillez agréer, **Monsieur le Coordonnateur Résident**, l'expression de ma parfaite considération.

Christophe LUTUNDULA APALA Pen' APALA

C.I : - Ministre d'Etat, Ministre du Plan

01, Place de l'indépendance • Commune de la Gombe • Kinshasa-RDC
Tél : (+243) 899216945 • E-mail : info@diplomatie.gouv.cd • www.diplomatie.gouv.cd

Nations-Unies / RDC : Cadre de coopération pour le développement durable CCD 2025-2029 : Matrice des résultats (Effets et Produits)

Version du 13/05/2024

Effets
Priorité stratégique 1 : Croissance économique inclusive durable tirée par une économie plus diversifiée, génératrice d'opportunités d'emplois et de revenus décents plus particulièrement pour les populations les plus vulnérables et d'effets sur l'inclusion sociale et territoriale
Effet 1 : D'ici 2029, l'économie est diversifiée et donne accès à des opportunités d'emplois décents, de financement et de développement de l'entreprenariat, aux populations congolaises, particulièrement les plus vulnérables
Priorité stratégique 2 : Gouvernance efficace, Etat de droit et protection des populations au service d'un développement inclusif et d'une paix durable en RDC
Effet 2.1 : D'ici 2029, les institutions nationales, provinciales et locales améliorent efficacement la qualité de la gouvernance démocratique, administrative et économique contribuant ainsi à la jouissance des droits et à un meilleur accès aux services publics pour tous et plus particulièrement pour les groupes les plus vulnérables
Effet 2.2 : D'ici 2029 les populations congolaises, notamment dans les zones en conflit et post-conflit dans la perspective du désengagement de la MONUSCO, vivent dans un environnement de sécurité améliorée, de paix durable, de justice plus efficace, de cohésion sociale et sont mieux protégées contre toutes les formes de violence (armées et non armées) et plus résilientes face aux effets des conflits
Priorité stratégique 3 : Accès aux services sociaux de base de qualité, de protection sociale inclusive et renforcement des capacités pour tous et plus particulièrement pour les plus vulnérables, pour leurs besoins de résilience, de solutions durables et de développement
Effet 3 : D'ici 2029, les populations, en particulier les plus vulnérables, ont un meilleur accès aux services sociaux de base de qualité et durables, à une protection sociale inclusive et sont plus résilientes en vue du renforcement du contrat social.
Priorité stratégique 4 : Gestion durable des ressources naturelles, protection des écosystèmes et gouvernance environnementale efficace et transparente
Effet 4 : d'ici 2029, les institutions nationales, provinciales, locales, les communautés de base y compris celles en déplacement forcé et les acteurs économiques veillent à la gestion durable des ressources naturelles, la protection des écosystèmes, la promotion de la transition énergétique et l'adoption des mesures d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique